

Rue de Saint-Vincent

Lotissement communal à usage principal d'habitation  
" Les Mésanges Extension "

PA4  
PLAN DE COMPOSITION

DOSSIER	L21.984			
Référence AUTOCAD	L21984.DWG			
Référence PLAN	L21984-PA4.PDF			
Planimétrie	RGF93-CC47			
Nivellement	NGF-IGN69			
Echelle : 1/500				
Indice	Date	Dessinateur	Vérificateur	Modifications
A	16/06/2022	B RIVALIN	S CHABOT	-
B	27/07/2022	B RIVALIN	S CHABOT	-
C	04/10/2022	B RIVALIN	S CHABOT	-
D	05/06/2023	B RIVALIN	S CHABOT	-

Lorraine DONDAINS



DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE  
www.geouest.fr  
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352  
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX  
Tél. 02 51 37 20 30 - contact@geouest.fr



LÉGENDE

- Périètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Servitude canalisation EU (zone non constructible)
- Zone de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes sans fondations).
- Accès automobile privé interdit
- Emplacement préférentiel et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum)
- seuil mini z=0.00  
Côte de seuil (niveau fini RDC) minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)
- Emplacement des places de stationnement publiques en revêtement perméable (type pavé béton à joints engazonnés ou terre-pierre)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante
- Aire de présentation containers ordures ménagères

Nota :

- La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.
- Les côtes de seuils pourront évoluer au cours de l'étude, les côtes définitives seront indiqués sur les plans de ventes définitifs.

Nota :

- Application cadastrale donnée à titre indicatif.

Nota :

- Les limites foncières ne sont pas juridiquement définies, elles pourront être définies ultérieurement par un bornage amiable.